



COMMISSION SPORTIVE DU 19 OCTOBRE 2018

Membres présents : Jean-Paul COURCOUX ; Maurice JOUBIN ; Jean-Yves LE DENMAT ; Michel ROLLAND.

Membres excusés : David LE NORMAND ; Marcel LE MOAL ; Francis BEUREL.

JOURNEE DU 16/09/2018 :

***LEZARDRIEUX ENT 2 / ST QUAY PERROS 2 : challenge du district
Modification horaire sans accord du club adverse***

La commission,
Après étude des pièces du dossier
Donne match à jouer le 9 Décembre 2018 à 13 h sauf mise à jour en championnat.

JOURNEE DU 23/09/2018 :

***GUINGAMP MAYOTTE 1 / BOURBRIAC US 1 : D1 groupe A
Match arrêté à la 20ème minute suite à la blessure d'un joueur.
Réclamation de Bourbriac Us.***

La commission,
Après étude des pièces du dossier
Dit que la réclamation déposée lors de l'arrêt de la rencontre ne peut pas être prise en compte car elle ne correspond pas aux attributions de la commission.
En conséquence, donne match à rejouer le 28/10/2018, heure calendrier. Les deux clubs sont exempts de la coupe départementale.

JOURNEE DU 7/10/2018 :

ST BRIEUC CCL 1 / YFFINIAC UF 1 : D2 groupe E :

Match arrêté par l'arbitre à la 44^{ème} minute.

La commission,

Après étude des pièces du dossier et audition du 18/10/2018 en commission de discipline, l'arrêt de la rencontre par l'arbitre étant imputable à des comportements agressifs de joueurs et de supporters de St Briec Ccl 1

En conséquence donne match perdu par pénalité à l'équipe de St Briec Ccl 1.

A savoir : St Briec Ccl 1 : 0 but ; - 1 Point

Yffiniac Uf 1 : 3 buts ; 3 points

PLOUGUENAST FC LIE 2 / PLUMIEUX FC ESAP : D2 groupe F :

Dossier transmis par la section technique-lois du jeu Cda

La Section lois du jeu de la CDA,

Après étude des pièces jointes au dossier, jugeant en 1^{ère} instance,

Dit les réserves recevables en la forme.

Jugeant sur le fond : dit que l'arbitre a commis une faute technique d'arbitrage en laissant le jeu se dérouler et en accordant le but alors qu'il venait de siffler une faute.

La Section retient les réserves techniques,

La commission sportive prend en compte la décision de la commission technique CDA

En conséquence donne match à rejouer le 28/10/2018, heure calendrier (Plumieux Esap exempt en coupe).

JOURNEE DU 14/10/2018 :

Croix Corlay Fc 1 / Trégomeur Es 1 : Coupe Ange Lemée

Match arrêté à la 21^{ème} minute suite à la blessure d'un joueur.

La commission,

Après étude des pièces du dossier

Reprogramme cette rencontre au prochain tour de coupe du 28/10/2018, heure calendrier.

JOURNEE DU 14/10/2018 : (SUITE) :

GUITTE GUENROC AS 1 / LES CHAMPS GERAUX 1 : Coupe départementale

Dossier transmis par la section technique –lois du jeu Cda. Réclamation de Guitte Guenroc As 1.

Art 11 du règlement de la coupe départementale.

La Section technique lois du jeu,

Après étude des pièces jointes au dossier, jugeant en 1^{ère} instance,

La Section jugeant sur la forme : constate qu'il n'y a pas eu d'inscription de réserves techniques sur la feuille de match.

La commission sportive

Regrette la méconnaissance du règlement par l'arbitre et précise qu'en cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire l'arbitre doit faire procéder à deux prolongations de deux fois quinze minutes avant les tirs au but. C'est en challenge du District qu'il n'y a pas de prolongations.

En conséquence, match à rejouer le 28/10/2018.

ST QUAY PERROS 1 / TREBEURDEN PLEUMEUR 1 : coupe Région Bretagne

Match non joué : décision de l'arbitre : terrain impraticable.

La commission

Après étude des pièces du dossier

Reprogramme la rencontre au prochain tour de coupe du 28/10/2018.

FORFAITS OCCASIONNELS :

Journée du 9/09/2018 :

D1 : Trédaniel Moncontour bat Rostrenen Fc par forfait

D3 : Plusquellec Rc bat Rostrenen Fc par forfait

D3 : CaouennecBreizh olympique bat Coatreven Rudunou par forfait

Journée du 16/09/2018 :

Challenge du district : Plérin Fc bat Ploufragan Sh par forfait

Journée du 30/09/2018 :

Coupe Région Bretagne : Guingamp Scb bat Tonquédec par forfait

Challenge du district : Pommerit Le Merzer bat Ploubazlanec par forfait

Challenge du district : Pordic Binic bat St Briec Fo par forfait

Challenge du district : Trébeurden Pleumeur bat Ploumilliau par forfait

Challenge du district : Goudelin Us bat Péder nec Mbs par forfait

Challenge du district : Plérin Fc bat Le Foeil par forfait

Challenge du district : Plélan Vilde Corseul bat Bobital par forfait

Challenge du district : Lamballe Fc bat Collinée Asm par forfait

Challenge du district : Ploufragan Sh bat St Julien par forfait

Journée du 7/10/2018 :

D3 : Callac Us bat Rostrenen Fc par forfait
D4 : Squiffiec Trégonneau bat Pabu As par forfait
D4 : Plouguenast Lie Fc bat Trémourel par forfait
D4 : Plougonver Us bat Loguivy Plounevez par forfait
D4 : Plouguiel Lizildry bat Trégastel par forfait
D4 : Bréhand Evron bat Plumaugat par forfait

Journée du 14/10/2018 :

Coupe Ange Lemée : Plourivo Ec bat Plestin As par forfait
Coupe départementale : Collinée bat La Harmoye par forfait
Challenge du district : St Carreuc Hénon bat St Brieuc Fo par forfait
Challenge du district : Penvenan Ja bat Pabu As par forfait

FORFAITS GENERAUX :

Challenge du district : St Julien As
Challenge du district : Trégomeur Es
Championnat féminin seniors : Langoat Js
Championnat féminin seniors à 8 : Trégastel CS
D3 : Moustéru As
D4 : Tréméloir Fc
D4 : PlumaugatUs

COURRIERS CLUBS/MAILS CLUBS :

KERIEN MAGOAR : D2 D et D3 G du 21/10/2018 : demande de report suite à manifestation exceptionnelle : la commission après accord des deux clubs concernés, accepte le report de ces rencontres au 28/10/2018.

BELLE ISLE EN TERRE : D2 B, D4 C demande d'avancer ses rencontres du 28/04/2019 au 21/04/2019 après accord écrit des clubs concernés la commission donnera son accord.

TREGOMAR : demande de report du match de D3 I du 21/10/2018 pour cause décès: la commission reporte ce match au 28/10/2018, heure calendrier.

Rappel : les décisions de la commission sportive sont susceptibles d'Appel devant la commission d'Appel du district, selon les conditions et forme et de délais prévus aux articles 93 et 94 des règlements de la LBF.

Le Président de la commission,
Jean-Yves LE DENMAT

Le Secrétaire de Séance,
Michel ROLLAND

